

POUR NOUS

**PROFESSIONNEL·LES
DU SPECTACLE**

DE LA MUSIQUE

DU CINÉMA

VOTER

CCGT

C'EST GAGNER

DE NOUVEAUX

DROITS

Nos métiers du spectacle, de la musique, du cinéma et de l'audiovisuel, sont souvent définis et vécus comme l'œuvre de passionné·es. Mais ils sont également fragiles et précaires. C'est pourquoi les travailleur·euses de nos secteurs ont besoin d'une organisation syndicale forte pour être protégé·es.

***Du 25 novembre au 9 décembre 2024
se tiendront les élections
dans les très petites entreprises (TPE).***

Dans nos secteurs, 95% des entreprises sont des TPE qui comptent moins de 11 salarié·es (équivalent temps plein / intermittent·es ou permanent·es) : sociétés de production, sociétés de doublage, lieux de spectacle, compagnies, radios associatives, cinémas indépendants, ensembles artistiques, prestataires techniques... Cette échéance est cruciale car des milliers de salarié·es vont être amené·es à voter pour déterminer le poids des organisations syndicales dans un contexte social et politique particulièrement difficile.



Sauf dispositions particulières d'une convention collective, bon nombre de TPE ne disposent pas d'instance représentative du personnel élu (Comité Social et Économique : CSE) ni de négociation salariale dans l'entreprise. Dans cette situation, les conditions de travail et de rémunération, ainsi que la plupart des droits sociaux sont négociés au niveau de la convention collective (ou «branche»). Les élections TPE sont donc déterminantes puisqu'elles vont permettre de mesurer le poids de la CGT au cœur de ces négociations mais aussi avec les pouvoirs publics. Cette représentativité permet également de déterminer le nombre de sièges attribués à la CGT aux Conseils des Prud'hommes et d'élire nos représentant·es des Commissions Paritaires Régionales Interprofessionnelles (CPRI), instances de concertation utiles aux salarié·es des TPE afin d'être représenté·es au niveau régional.

Nos différentes luttes et les victoires que nous remportons collectivement pour les travailleur·euses du spectacle sont intimement liées au rapport de force que nous réussissons à construire, par nos actions revendicatives, la mobilisation dans la rue et notre participation lors des négociations. Il est donc primordial que la représentativité des syndicats de la CGT Spectacle soit la plus large possible afin qu'ils puissent mener à bien les actions nécessaires pour défendre et améliorer nos droits et nos salaires.

LA CGT AU CŒUR DE LA MOBILISATION SOCIALE DANS NOS SECTEURS

Au cours des deux quinquennats d'Emmanuel Macron, les luttes initiées par la CGT Spectacle et par ses syndicats ont été nombreuses :

- 2020 : **les syndicats de la CGT Spectacle s'engagent dans la lutte contre les violences sexistes et sexuelles dans nos secteurs** (accompagnement des victimes, plan d'action sectoriel signé en juin 2020, signature d'accords de branche, actions, etc.);
- 2020 : **« l'année blanche » en pleine période de Covid et de fermeture imposée des lieux culturels**, la CGT obtient la prolongation des droits à l'assurance chômage pour les artistes et technicien·nes intermittent·es du spectacle;
- 2021 : **mouvement des occupations de théâtres à l'initiative de la CGT Spectacle et de ses syndicats.** Nous obtenons une nouvelle prolongation des droits à l'assurance chômage ainsi qu'un nombre d'heures réduit pour permettre aux personnes entrants dans le métier d'ouvrir des droits;
- 2023 : **la CGT est moteur dans la lutte contre la réforme des retraites.** Malgré la mobilisation massive, le gouvernement impose sa réforme de force;
- 2024 : **Mobilisation à l'initiative de la CGT pour l'augmentation des salaires dans la production audiovisuelle;** L'importance de la représentativité apparaît très nettement lorsque d'autres syndicats de salarié·es ont suffisamment de poids pour mettre fin au mouvement en signant un accord qui contredit ses revendications.
- 2024 : **Mobilisation pour la défense des budgets de la Culture;**
- 2024 : **la CGT Spectacle et ses syndicats impulsent une mobilisation d'importance à Avignon pour faire barrage à l'extrême-droite aux portes du pouvoir.**
- 2024 : **Mobilisation pour la défense des droits des danseur·euses, artistes et technicien·nes engagé·es** lors de la cérémonie d'ouverture des JO.

CE QUE REVENDIQUE LA CGT POUR L'ENSEMBLE DES SALARIÉ·ES

- Une assurance
chômage de haut
niveau pour
toutes et tous et
une sécurité sociale
professionnelle ;

- Un meilleur équilibre
entre vie privée et
vie professionnelle :
organisation du travail
sans management
autoritaire, réduction
du temps de travail
et partage de l'emploi,
services publics
de qualité (culture,
éducation, santé,
transports, petite
enfance, etc.) avec
les financements
adéquats.

- Indexation des salaires
sur l'inflation, comme
le SMIC, l'augmentation
des salaires
minima de branche
et la reconnaissance
de toutes les qualifications,
car ce sont notre travail
et notre savoir-faire qui font
tourner les entreprises
et l'économie. L'égalité
professionnelle
entre les femmes
et les hommes, aussi bien
pour les rémunérations,
les déroulés de carrière
ou les temps partiels
contraints ;

- Les mêmes voix
dans les petites
et grandes
entreprises ou entre
intermittent·es
et permanent·es :
formation, accès
à des activités
sociales et culturelles,
départs anticipés
à la retraite,
notamment pour
les métiers pénibles ;

CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES

SFR
Syndicat français
des Réalisateurs
la
CGT

SFA

SPIAC
la
CGT

Chaque voix compte d'autant
plus dans le spectacle où
de nombreux·euses salarié·es
intermittent·es ne peuvent
ni voter aux élections CSE,
ni aux élections TPE. **Votez CGT !**

**LA CGT DANS LA PRODUCTION
CINÉMATOGRAPHIQUE (IDCC 3097)**
Dans la branche de la production
cinématographique, les syndicats de la CGT
(le SPIAC, le SFA et le SFR) défendent
les intérêts des professionnel·les du
secteur, et travaillent à l'amélioration des
dispositions de la convention collective
de 2012, en lien avec les professionnel·les
sur le terrain. Récemment, un avenant
dédié à la lutte contre les violences sexistes
et sexuelles dans le secteur a été signé,
et un travail de redéfinition des fonctions
de la convention collective est en cours
afin de moderniser et mettre à jour celles-
ci. Bientôt les négociations rouvriront
autour de l'annexe 3 (annexe dérogatoire
des salaires pour les films à petit
budget) et nous comptons être force
de propositions pour améliorer
ce dispositif.

COMMENT VOTER ?

aux élections des Très Petites Entreprises du 25 novembre au 9 décembre 2024

ÉTAPE 1 :

LA CAMPAGNE ELECTORALE



J'ai reçu un courrier confirmant mon inscription sur la liste électorale

Du matériel électoral me sera envoyé courant novembre

Je peux aussi consulter les programmes des candidat-e-s de la CGT qui me représenteront dans les instances paritaires des TPE.

(rubrique « Les candidats » du site election-tpe)



ÉTAPE 2 : LE VOTE

quelques jours avant l'ouverture du vote, je reçois par courrier mon identifiant et mon code confidentiel pour voter en ligne, ainsi qu'un bulletin de vote si je préfère voter par courrier.



Je vote en ligne

- rendez-vous sur le site election-tpe.travail.gouv.fr ;
- cliquez sur le bouton « Voter » ;
- Je me connecte via **France Connect** ou avec mon **identifiant et mon code confidentiel reçu par courrier** ;
- si vous le souhaitez, vous pouvez accéder au programme de vos candidat-e-s CGT une dernière fois ;
- une fois votre choix fait, suivez les instructions pour valider votre vote !



Je vote par courrier

- détachez le bulletin de vote du courrier ;
- à l'aide d'un stylo noir, noircissez la case correspondant au syndicat CGT ;
- insérer votre bulletin dans l'enveloppe de retour pré-affranchie jointe au courrier ;
- postez la c'est gratuit !

A VOTÉ !

**Vous avez une question ?
Appelez la CGT gratuitement**

08 01 03 00 77

de 9 h 00 à 18 h 00 du lundi au vendredi
du 18 novembre au 9 décembre 2024

